

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Amundi SICAV II - Euro Aggregate Bond

Catégorie A EUR capitalisation - LU0776055252

Compartiment de Amundi SICAV II

Société de gestion : Amundi Luxembourg S.A.

>> Objectifs et politique d'investissement

Objectif : vise à accroître la valeur de votre investissement et à générer un revenu sur la période de détention recommandée.

Titres en portefeuille : ce Compartiment est un OPCVM nourricier qui affecte 100% de son actif disponible à l'investissement dans le Compartiment Amundi Funds II - Euro Aggregate Bond (le « Compartiment Maître »). Le Compartiment Maître investit essentiellement dans des obligations européennes de qualité Investment Grade libellées en euro émises par divers émetteurs, notamment des États, des sociétés et des entités supranationales. Le Compartiment Maître n'investit ni dans des actions, ni dans des titres convertibles. Le Compartiment Maître recourt abondamment à des instruments dérivés afin de réduire divers risques, à des fins de gestion efficace de portefeuille et dans le but d'obtenir une exposition (acheteuse ou vendeuse) à divers actifs, marchés ou flux de revenus. Cette approche peut produire un effet de levier important. Le Compartiment Maître pourra en particulier investir dans des swaps de taux d'intérêt à court et moyen termes.

Processus d'investissement : le Gestionnaire d'investissement poursuit deux stratégies différentes pour distinguer le rendement pur du rendement du marché. Premièrement, il construit un portefeuille de base reflétant le rendement et la volatilité de son indice de référence, puis il poursuit d'autres stratégies destinées à générer un rendement excédentaire grâce à des instruments dérivés, ainsi qu'une approche rigoureuse de gestion des risques.

Indice de référence : le Compartiment Maître est géré par référence au Bloomberg BarCap Euro Aggregate. Toutefois, la gestion du Compartiment Maître est discrétionnaire et le gérant du Compartiment n'est pas limité par la composition de l'indice de référence.

Ceci est une catégorie d'actions de capitalisation. Le revenu d'investissement est réinvesti. Les investisseurs peuvent vendre leurs parts sur demande tous les jours ouvrés au Luxembourg. Les souscriptions et les rachats du Compartiment nourricier reçus avant l'heure limite de réception des ordres seront traités par le Compartiment Maître le même jour ouvrable.

>> Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé

1

2

3

4

5

6

7

Que signifie cet indicateur de risque ?

L'indicateur de risque ci-dessus permet le classement des bénéfices et les risques potentiels sur la base de la volatilité à moyen terme (évolution du prix estimé ou réel de l'action du Compartiment sur les cinq dernières années). Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque et de rendement de la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'indicateur de risque du Compartiment n'est pas garanti et peut évoluer dans le temps.

La catégorie de risque du Compartiment suggère qu'en tant que classe d'actifs, les obligations de qualité Investment Grade tendent à être moins volatiles que les obligations de qualité inférieure à Investment Grade. Pour les catégories de devises sans couverture, les mouvements de taux de change peuvent influencer sur l'indicateur de risque si la devise des investissements sous-jacents n'est pas la même que celle de la catégorie des actions.

Glossaire

Obligations : titres représentant une obligation de rembourser une dette, avec intérêts. Les obligations de qualité Investment Grade offrent généralement des taux d'intérêt inférieurs, mais une plus grande probabilité que tous les paiements programmés soient effectués.

Instruments dérivés : instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours d'action ou autres valeurs.

Actions : titres représentant une propriété partielle d'une entreprise.

Positions acheteuses : détention d'un titre ou prise de position bénéficiaire en cas d'augmentation de la valeur du titre.

Positions vendeuses : position d'investissement dont la valeur évolue inversement à celle du cours d'un titre.

Recommandé pour les investisseurs particuliers

- Connaissance de base de l'investissement dans des fonds et pas ou peu d'expérience d'investissement dans le compartiment ou dans des fonds similaires
- Compréhension du risque de perte d'une partie ou de la totalité du capital investi
- Souhait d'accroître la valeur du placement et de générer un revenu sur la durée de placement recommandée de 3 années

Risques importants supplémentaires

L'indicateur de risque reflète les conditions de marché des dernières années et peut ne pas intégrer de manière adéquate les risques importants supplémentaires du Compartiment et du Compartiment Maître :

Risque de contrepartie : les parties contractantes peuvent faire défaut à leurs obligations issues de contrats dérivés conclus avec le Compartiment Maître.

Risque de crédit : les émetteurs des obligations détenues par le Compartiment Maître peuvent omettre de payer le principal ou les intérêts dus.

Risque opérationnel : des pertes peuvent se produire en raison d'erreurs humaines ou d'omissions, d'erreurs de traitement, d'interruptions de système ou d'événements extérieurs.

Risque lié aux instruments dérivés : les instruments dérivés créent un effet de levier dans le Compartiment Maître et peuvent provoquer des variations dans de la valeur des investissements sous-jacents, amplifiant les gains ou les pertes du Compartiment Maître.

>> Frais

Frais exceptionnels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	5,00 %	Frais maximums pouvant être prélevés avant investissement ou avant paiement des gains de votre investissement.
Frais de sortie	Sans objet	

Total des frais imputés au Compartiment et au Compartiment Maître sur une année

Frais courants	0,85 %	Sur la base des frais de l'exercice clos au 31 décembre 2018.
----------------	--------	---

Frais imputés au Compartiment Maître sous certaines conditions

Commission de performance	Sans objet
---------------------------	------------

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le Prospectus de Amundi SICAV II, disponible à l'adresse www.amundi.lu/amundi-funds

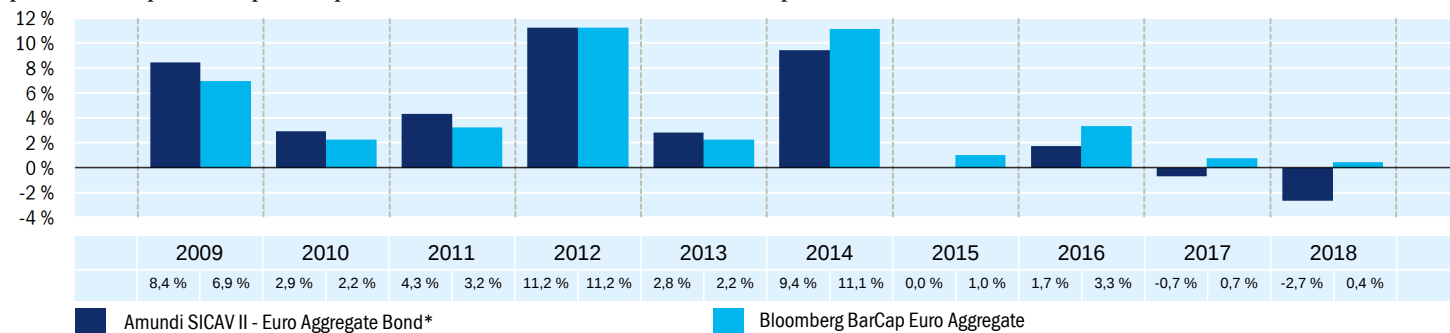
Ces frais couvrent les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

Pour les frais d'entrée et de sortie vous paierez peut-être moins que les montants maximums indiqués. Veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Frais courants varient d'une année sur l'autre. Cela n'inclut ni les frais de transaction du portefeuille, ni les commissions de performance.

>> Performances passées

Les performances du Compartiment (en EUR) indiquées ci-dessous tiennent compte des frais courants, mais pas des frais d'entrée et de sortie. Les performances passées ne peuvent pas être considérées comme un indicateur des performances futures.



Lancement de la catégorie de parts du Compartiment Maître : 2008 Lancement de la catégorie d'actions : 2012 *Simulation de performance basée sur Catégorie A EUR capitalisation du Compartiment Maître.

Avant 2010, le Compartiment Maître avait des caractéristiques différentes.

>> Informations pratiques

Dépositaire : Société Générale Bank & Trust

Informations complémentaires : Des copies papier du Prospectus du Fonds et de Amundi Funds II (le « Fonds Maître »), les derniers rapports annuels et semestriels pour le Fonds et le Fonds Maître, les détails de la politique de rémunération de la Société de Gestion, les derniers prix des actions et des parts, ainsi que d'autres informations pratiques, comme les documents d'information clé pour les investisseurs, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège de la Société de Gestion et en ligne sur : www.amundi.lu/amundi-funds.

Fiscalité : le Compartiment est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. En fonction de votre pays de résidence, la législation fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.

Responsabilité concernant les informations : la Société de Gestion, Amundi Luxembourg S.A., ne peut être tenue responsable d'une décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document que si celle-ci s'avérerait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties pertinentes du Prospectus du Fonds.

Structure du fonds : le Compartiment est un compartiment de Amundi SICAV II, qui est un SICAV composé de plusieurs compartiments. Les actifs et les créances de chaque compartiment sont légalement séparés de ceux des autres compartiments. Le Prospectus, ainsi que les rapports annuels et semestriels de Amundi SICAV II sont préparés pour l'ensemble des compartiments.

Passage d'ordre : les instructions concernant l'achat, la conversion ou le rachat d'actions sont définies dans le Prospectus. Les actionnaires peuvent avoir le droit de convertir les actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment en actions de même catégorie d'un autre compartiment Amundi SICAV II.

Autorisation : le Fonds, le Fonds Maître et la Société de Gestion sont autorisés au Luxembourg, et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Siège : Amundi Luxembourg S.A., 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Date : les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 08 février 2019.